****

**Plan de travail du Groupe d’évaluation scientifique et technique (GEST) pour 2016-2018 approuvé à la 52e Réunion du Comité permanent (13 au 17 juin 2016)**

**de la Convention de Ramsar sur les zones humides**

**Note :**

Le GEST a préparé son plan de travail pour la période triennale 2016-2018 à sa 19e Réunion (2 au 6 novembre 2015) pour approbation par le Comité permanent à sa 51e Réunion, conformément à la Résolution XII. 5 (annexe 1, paragraphe 49), en tenant compte des cinq domaines de travail thématiques prioritaires approuvés par les Parties contractantes à la COP12 (annexe 3), du 4e Plan stratégique Ramsar 2016‑2024 (Résolution XII.2) et des demandes formulées par les Parties contractantes dans les Résolutions de la COP12. Conformément à la Décision SC51-07, le projet de plan de travail a été révisé après un vaste processus de consultation avec les Correspondants nationaux et les Correspondants nationaux GEST. Le plan de travail du GEST a été adopté à la 52e Réunion du Comité permanent, dans la Décision SC52-07.

Durant la période triennale 2016-2018, les travaux du GEST porteront avant tout sur l’exécution de huit tâches hautement prioritaires, ainsi que sur l’État mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité (SoWWS), comme en a décidé le Comité permanent à sa 52e Réunion. Pour les autres tâches (qui ne sont pas hautement prioritaires), les travaux seront entrepris au cours de la période triennale, si le temps et les ressources le permettent mais uniquement après que les tâches hautement prioritaires aient suffisamment progressé. Aucune ressource financière du GEST ne servira à réaliser ces autres tâches sans l’approbation préalable du Groupe de travail sur la gestion.

Outre les tâches et les Domaines de travail thématiques décrits ci-après, il importe de rappeler que différentes fonctions consultatives fondamentales du GEST sont mentionnées dans la Résolution XII.5 (voir ci-dessous).

Les résultats proposés dans ce projet de plan de travail sont adressés à deux publics cibles, conformément à la Résolution XII. 5, annexe 1, paragraphe 54, comme suit :

1. les décideurs, y compris ceux des secteurs de l’environnement et de l’eau et d’autres secteurs connexes tels que l’énergie, la santé et l’assainissement, l’agriculture, l’infrastructure; et
2. les praticiens, en particulier les administrateurs de zones humides et les acteurs mais aussi d’autres personnes d’autres domaines connexes telles que les administrateurs d’aires protégées et le personnel des centres d’éducation aux zones humides.

Par souci de clarté, pour les résultats qui visent les administrateurs de Sites Ramsar, le public cible est spécifié dans les termes suivants : « praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) ». Toutefois, pour les résultats qui s’adressent aux administrateurs de zones humides en général, le public cible est précisé dans les termes suivants : « praticiens (administrateurs de zones humides). »

Le budget indicatif pour l’exécution des tâches présume généralement que les coûts de mise en pages, conception, révision, traduction et publication s’élèvent à 6000 CHF pour une fiche technique, 9000 CHF pour un document d’orientation, 13 000 CHF pour une note d’information et 33 500 CHF pour un Rapport technique Ramsar. Ces estimations sont basées sur les directives de publication du Secrétariat et les coûts de traduction par page.

Table DES MATIÈRES

[Fonctions consultatives spéciales et collaboration avec d’autres organes et processus internationaux…...... 4](#_Toc455995957)

[Domaine de travail thématique no 1 : Méthodes et outils sur les meilleures pratiques pour le suivi des Sites Ramsar, y compris études, cartographies et inventaires reconnaissant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales 6](#_Toc455995958)

[Domaine de travail thématique no 2 : Bonnes pratiques pour élaborer et appliquer les plans de gestion, les plans d’action et autres outils pour les Sites Ramsar et autres zones humides 8](#_Toc455995959)

[Domaine de travail thématique no 3 : Méthodologies de valorisation économique et non économique des biens et services fournis par les zones humides 11](#_Toc455995960)

[Domaine de travail thématique no 4 : Concilier conservation des zones humides et développement, à savoir : infrastructure, urbanisation, foresterie, industries extractives et agriculture 13](#_Toc455995961)

[Domaine de travail thématique no 5 : Changement climatique et zones humides : Méthodologies novatrices pour la restauration des zones humides 16](#_Toc455995962)

# Fonctions consultatives spéciales et collaboration avec d’autres organes et processus internationaux

|  |  |  |  |  |
| --- | --- | --- | --- | --- |
| Type d’avis/collaboration | Résolution | But et objectif du PS | Description | Coûts CHF |
| Processus de la Convention de Ramsar | | | | |
| Fournir des avis aux Parties contractantes et aux acteurs sur l’état mondial des zones humides et de leurs services à l’humanité (SoWWS) | XII.5, ¶ 25 | 3.11, 4.14, 4.16 | Description de tâche : Produire une édition 2018 de la publication emblématique périodique sur l’état mondial des zones humides, les moteurs de la perte des zones humides et les réponses en vue de promouvoir les objectifs de la Convention, avec des liens vers le Plan stratégique et d’autres processus internationaux (Objectifs de développement durable (ODD), Objectifs d’Aichi, Perspectives mondiales de la diversité biologique).  Comme élément important de cette tâche, le GEST, en collaboration avec le PNUE-WCMC, mettra à jour l’indice WET des tendances de l’étendue des zones humides dirigé par Ramsar, afin de fournir une analyse des tendances à partir de 2008 et de corriger les lacunes et déséquilibres géographiques (surtout en Amérique latine et dans la région des Caraïbes) à partir de la preuve initiale de concept. En outre, l’analyse des données de Global Mangrove Watch produites par JAXA et de GlobWetland Afrique produites par l’ESA (voir aussi tâche 1.1) apportera des contributions capitales au SoWWS.  Résultat(s) escompté(s) : Un rapport mondial avec des résultats adaptés à des publics spécifiques (p. ex., documents d’orientation, notes d’information), sous réserve des ressources disponibles.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs et praticiens (administrateurs de zones humides et acteurs, y compris administrateurs d’aires protégées et centres d’éducation aux zones humides). | 137 000  [67 000 pour la mise en pages, la conception, la révision, la traduction et la publication; 20 000 pour les réunions d’auteurs; et 50 000 pour la mise à jour de l’indice WET] |
| Répondre à des demandes d’avis ou de contributions du Secrétariat et du Comité permanent | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2; 12 (iii), (v); 15 | 4.14 | Cela peut comprendre, entre autres, des avis au Secrétariat sur le Programme de CESP, les indicateurs du 4e Plan stratégique, la révision des Manuels Ramsar, la participation au développement du Système mondial d’observation des zones humides (GWOS), la collaboration avec le Partenariat pour l’environnement et la prévention des risques de catastrophe (PEPRC) et la simplification et la reformulation des orientations existantes sur la gestion des Sites Ramsar pour la production d’un manuel simplifié, etc. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Rédaction ou participation à la rédaction de projets de résolutions | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2, 12 (iii) | 4.14 | Le GEST peut rédiger, à la demande des Parties contractantes, un projet de résolution ou fournir une contribution à des projets de résolutions soumis à la COP par les Parties contractantes. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Répondre aux demandes d’avis, nationales ou régionales, des Parties contractantes | XII.5, annexe 1, ¶¶ 2, 59 | 4.14 | Le GEST peut, s’il y a lieu, fournir des avis aux Parties contractantes qui le lui demandent. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Missions consultatives Ramsar | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2, 12 | 2.5, 2.7, 4.14 | Les experts du GEST peuvent participer aux Missions consultatives Ramsar lorsqu’ils en sont priés et s’il y a des fonds disponibles dans le budget du Secrétariat pour couvrir les dépenses de voyage. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Suppression de Sites Ramsar du Registre de Montreux | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1- 2, 12 (v), 15, 38 | 2.5, 2.7, 4.14 | Le GEST peut répondre aux demandes des Parties contractantes, s’il y a lieu, concernant la suppression de Sites Ramsar du Registre de Montreux. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Comité consultatif indépendant du label ‘Ville des zones humides accréditée’ | Rés. XII.10, annexe, ¶ 16 (e) | 3.11, 4.14, 4.16 | Un expert du GEST siégera au Comité consultatif indépendant du label ‘Ville des zones humides accréditée’ | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Fournir des avis sur des questions émergentes | XII.5, annexe 1, ¶¶2, 15 (ii), 38 | 4.14 | Le GEST peut, si nécessaire et s’il y a lieu, exercer un suivi des questions émergentes et plus stratégiques intéressant la Convention qui peuvent nécessiter une action ou un avis dans un avenir proche ou à moyen terme. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |
| Autres processus internationaux pertinents pour la Convention et contribuant à l’application du Plan stratégique de la Convention | | | | |
| Engagement auprès de l’IPBES | XII.2, ¶ 24;  XII.3, ¶¶ 48, 49;  XII.5, annexe 1, ¶ 13 (ix), 51 | 4.14, 4.18 | Continuer de participer aux travaux de l’IPBES par les moyens suivants : participation du Président du GEST aux réunions de l’IPBES et du GEM, participation de membres du GEST et d’autres experts Ramsar à des évaluations mondiales et régionales, examen des demandes à l’IPBES pour des évaluations thématiques, y compris une évaluation thématique sur l’état et les tendances actuelles des zones humides et l’intégration des résultats des évaluations de l’IPBES (p. ex., pollinisateurs, dégradation et restauration des sols) dans les travaux du GEST. | Le fonds pour les voyages du Président du GEST pour couvrir les frais de voyage. |
| Atlas des points chauds de tourbières | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2 | 4.14, 4.18 | Fournir des avis, s’il y a lieu et si nécessaire, au projet d’Atlas des points chauds de tourbières, un projet en collaboration entre Wetlands International (WI), la CDB, la CNULD et Ramsar, lancé à la COP21 de la CCNUCC. Il pourrait y avoir un potentiel de produits Ramsar dérivés, sous réserve des ressources disponibles et de l’approbation du Comité permanent. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST. Les avis sont fournis à titre bénévole. |

|  |
| --- |
| **Domaine de travail thématique n**o**1 : Méthodes et outils sur les meilleures pratiques pour le suivi des Sites Ramsar, y compris études, cartographies et inventaires reconnaissant les pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales** |

|  |  |
| --- | --- |
| Leader(s) de groupe de travail et participants : | Lars Dinesen, Max Finlayson (leader), Roy Gardner, Vincent V. Hilomen, Jari Ilmonen, Laura Martinez, Dulce Infante Mata, Rubén Quintana, Lisa-Maria Rebelo, Matt Walpole |
|  |  |
| Organisations participantes : [OIP/observateurs/autres] | Wetlands International (WI) (Marcel Silvius), WWF International (Denis Landenbergue)/ Secrétariat de la CDB, Agence spatiale européenne (ESA) (Marc Paganini), Société internationale de la tourbe (SIT) (Jack Rieley), Agence japonaise d’exploration aérospatiale (JAXA) (Ake Rosenqvist, Shizu Yabe[[1]](#footnote-1)), Society of Wetland Scientists (SWS) (Nick Davidson), TNC (Boze Hancok), Tour du Valat (Christian Perennou), UNESCO-IHE (Anne van Dam), WCMC (Diego Juffe-Bignoli), Centre du patrimoine mondial (Tim Badman)/ CN GEST Canada (Barry Warner), CN GEST Malaisie (Abdul, Rahman Kassim), CN GEST Portugal (Ana Mendes) |

| No de tâche, titre | Priorité | Résolution | But et objectif PS | Description de tâche, résultats escomptés et publics ciblés | Coûts CHF |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 1.1 L’observation de la Terre en tant qu’outil de « meilleures pratiques » pour inventorier, cartographier et surveiller les zones humides, y compris les Sites Ramsar | Haute | XII.5, ¶25  (comme élément de SoWWS) | 2.5, 2.7; 4.14 | Description de tâche : Examiner et faire rapport sur le rôle et l’utilisation de l’observation de la Terre pour inventorier, cartographier et surveiller les zones humides, y compris les Sites Ramsar. Un Rapport technique Ramsar (RTR) sera consacré au Global Mangrove Watch, à GlobWetland Afrique et à d’autres efforts d’observation de la Terre. Ce RTR discutera de l’utilisation de l’imagerie radar par satellite lancée par JAXA comme outil de « meilleures pratiques » pour cartographier les changements dans l’étendue mondiale des mangroves avec le temps, y compris leur expansion sur la mer et leur retraite. La cartographie de l’état variable des mangroves aux plans mondial et régional peut faciliter la priorisation des efforts de protection et d’identification des possibilités de restauration [voir aussi, par exemple, le Système de suivi des mangroves du Mexique (SMMM)]. Le RTR examinera également les données par satellite de GlobWetland Afrique (produites par l’Agence spatiale européenne et des partenaires nationaux et locaux) et ses outils et articles scientifiques, soulignant l’observation de la Terre comme outil de « meilleures pratiques » pour inventorier, cartographier et surveiller les zones humides africaines, y compris les Sites Ramsar. Les avantages du Système d’observation des zones humides par satellite (SWOS) pour la gestion des sites seront également examinés.    Résultat(s) escompté(s) : Rapport technique Ramsar.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens. | Jusqu’à 33 500 |
| 1.2 Élaboration de lignes directrices pour les inventaires de tourbières en vue d’une éventuelle inscription sur la Liste des zones humides d’importance internationale | Haute | XII.11, ¶24 (a) et (b) | 2.6; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Examen et projet d’orientations pour les inventaires de tourbières tropicales, en vue de leur inscription sur la Liste des zones humides d’importance internationale. Les lignes directrices scientifiques et techniques sur les « meilleures pratiques » seront discutées dans une Note d’information couvrant l’étendue, la profondeur, la qualité, l’élévation et les méthodes d’étude. En outre, des lignes directrices seront élaborées concernant l’inscription de tourbières sur la Liste des zones humides d’importance internationale, en particulier au regard du Critère 1 et du paragraphe 121 (vi) de l’annexe 2 de la Résolution XI.8 (influence hydrologique essentielle, au moins, de la régulation ou de la stabilité du climat régional).  Résultat(s) escompté(s) :  1) Note d’information pour les praticiens (administrateurs de sites) pour inclure l’étendue, la profondeur, la qualité, l’élévation et les méthodes d’étude.  2) Document d’orientation révisé en annexe à un projet de résolution qui sera soumis au Comité permanent et à la 13e Session de la Conférence des Parties.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) (note d’information) et décideurs (annexe au projet de résolution). | Jusqu’à 13 000 |
| 1.3 Atelier sur l’application des inventaires culturels des zones humides |  | XII.2, ¶24;  XII.3, ¶¶ 48, 49 | 2.5, 2.7; 3.10, 3.11; 4.14, 4.16, 4.19 | Description de tâche : En collaboration avec le Réseau culturel Ramsar et le Centre régional Ramsar pour la formation et la recherche dans l’hémisphère occidental (CREHO), convoquer un petit atelier de renforcement des capacités pour les administrateurs de Sites Ramsar et les Correspondants nationaux GEST afin d’examiner l’application pratique des inventaires culturels. Compiler un ensemble d’études de cas illustrant l’application des inventaires culturels des zones humides, y compris avec des exemples intégrant les connaissances autochtones et locales.  Résultat(s) escompté(s) : Atelier de renforcement des capacités, un ensemble d’études de cas à publier sur le site web de Ramsar dans le cadre de l’Outil de gestion des Sites Ramsar (voir tâche no 2.1 ci‑dessous) et un webinaire sur les inventaires culturels.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar). | Jusqu’à 10 000 |

|  |
| --- |
| **Domaine de travail thématique no 2 : Bonnes pratiques pour élaborer et appliquer les plans de gestion, les plans d’action et autres outils pour les Sites Ramsar et autres zones humides** |

|  |  |
| --- | --- |
| Leader(s) de groupe de travail et participants : | Susanna Aguilar, Channa Bambaradeniya (leader), Ruth Cromie, Lars Dinesen, Jari Ilmonen, Guangchun Lei, Kassim Kulindwa, Ritesh Kumar |
|  |  |
| Organisations participantes : [OIP/observateurs/autres] | BirdLife International (Zoltan Waliczky), Union internationale pour la conservation de la nature (UICN) (Stefano Barchiesi, William Darwall, International Water Management Institute (IWMI) (Sanjiv de Silva), WI (Marcel Silvius), WWT (Rob Shore)/Comité technique AEWA (David Stroud), SWS (Nick Davidson), Tour du Valat/Observatoire des zones humides méditerranéennes (Christian Perennou), PNUE (Marisol Estrella), ONU-Habitat (Robert McInnes), UNESCO-MAB (Marie Prchlova), Centre du patrimoine mondial (Tim Badman)/ Société internationale de la tourbe (Jack Rieley) |

| No de tâche, titre | Priorité | Résolution | But et objectif PS | Description de tâche, public ciblé et résultats escomptés | Coûts CHF  (indicatif) |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 2.1 Outil de gestion des Sites Ramsar | Haute | XII.11, ¶28  XII.13; ¶27  XII.13; ¶28 | 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Compilation d’un « Outil de gestion des Sites Ramsar » en ligne, se composant d’une page dédiée sur le site web de Ramsar avec la traduction appropriée dans les langues de Ramsar.  Résultat(s) escompté(s) : Page web qui contiendrait les orientations existantes et les produits du GEST sur la gestion de sites, y compris les bonnes pratiques et des études de cas sur la restauration des zones humides et le savoir traditionnel et local des peuples autochtones et des communautés locales à compiler par le Secrétariat, ainsi qu’une liste des initiatives internationales et/ou régionales, des ressources de renforcement des capacités et des sources de référence pertinentes. Le site serait mis à jour et tenu de manière régulière par le Secrétariat. Le GEST fournirait le matériel et les orientations techniques pertinents avec des annotations, à inclure dans la panoplie d’outils.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar). | Fourniture d’avis sans incidences financières sur le budget du GEST  Coûts de traduction possibles, à déterminer |
| 2.2. Gestion des zones humides pour réduire le risque de maladies liées à l’eau et les maladies transmises par des vecteurs liées a l’eau |  | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1 et 2; 15 (ii); 38 | 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Fournir des avis sur la gestion des zones humides pour réduire les risques de maladies liées à l’eau et les maladies transmises par des vecteurs liées a l’eau, en s’appuyant sur le Rapport technique Ramsar N° 6 *Healthy Wetlands, Healthy People* et les meilleures pratiques actuelles.  Résultat(s) escompté(s) :  1) Note d’information adressée aux praticiens (administrateurs de zones humides) et  2) Document d’orientation replaçant le contrôle des vecteurs dans un contexte général, soulignant l’importance d’une gestion appropriée des zones humides pour réduire les risques de maladies liées à l’eau et les maladies transmises par des vecteurs liées a l’eau.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de zones humides) et décideurs. | Jusqu’à 22 000 (13 000 pour une Note d’information et 9000 pour une note d’orientation) |
| 2.3. Gestion des zones humides transfrontières |  | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1 et 2 | 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Produire un document d’orientation qui souligne les approches et les meilleures pratiques pour élaborer et appliquer des plans de gestion des zones humides transfrontières et autres outils, ainsi que les leçons tirées, l’accent étant mis sur les ressources d’eau partagées, la gestion des bassins versants et le maintien des caractéristiques écologiques des zones humides transfrontières, y compris une introduction sur les initiatives internationales/régionales pertinentes.  Résultat(s) escompté(s) : Document d’orientation.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs. | Jusqu’à 9000 |
| 2.4 Évaluation des progrès réalisés dans l’application des « Lignes directrices relatives à une action mondiale pour les tourbières » |  | XI.11, ¶24 (c) et ¶27 | 2.6, 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14, 4.18 | Description de tâche : Élaboration et diffusion d’un questionnaire à des Parties sélectionnées, par l’intermédiaire de leurs Correspondants nationaux GEST, fondé sur la superficie des tourbières et autres critères en vue d’identifier les meilleures pratiques pour la mise en œuvre d’un plan d’action pour les zones humides.    Résultat(s) escompté(s) : Rapport résumé et webinaire sur les progrès d’application de l’Action mondiale pour les tourbières. Les autres résultats sont tributaires des conclusions.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs et praticiens. | Jusqu’à 9000 |
| 2.5 Meilleures pratiques pour l’élaboration et l’application de plans d’action pour la gestion des espèces exotiques envahissantes dans les Sites Ramsar et autres zones humides : un guide des orientations disponibles |  | XII.2, annexe, ¶30, | 1.4; 2.5, 2.7; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Publier une note d’information fournissant un guide des orientations disponibles sur les meilleures pratiques pour l’élaboration et l’application de plans d’action pour la gestion des espèces exotiques envahissantes dans les Sites Ramsar et autres zones humides (en collaboration avec l’AEWA).    Résultat(s) escompté(s) : Note d’information.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de zones humides). | Jusqu’à 13 000 |
| 2.6 Registre de Montreux |  | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1 et 2; 12 (v); 15; 38 | 2.5, 2.7; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Fournir des avis sur l’utilité du Registre de Montreux en tant qu’outil pour les Sites Ramsar.    Résultat(s) escompté(s) : Publier le rapport sur les « changements dans les caractéristiques écologiques des zones humides – une étude des orientations et mécanismes Ramsar » qui discute du Registre de Montreux, sur le site web de Ramsar, dans le cadre de l’outil de gestion des Sites Ramsar (voir tâche no 2.1 ci‑dessus et produire un webinaire pour discuter de l’utilité possible du Registre de Montreux pour attirer une attention positive, nationale et internationale, du point de vue de la conservation, sur les Sites Ramsar.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar) et décideurs. | Pas d’incidences financières pour le budget du GEST car le rapport a déjà été préparé et le Secrétariat possède le logiciel de webinaire requis. |

|  |
| --- |
| **Domaine de travail thématique no 3 : Méthodologies de valorisation économique et non économique des biens et services fournis par les zones humides** |

|  |  |
| --- | --- |
| Leader(s) de groupe de travail et participants : | Channa Bambaradeniya, Ruth Cromie, Lars Dinesen, Siobhan Fennessy, Max Finlayson, Vincent V. Hilomen, Kassim Kulindwa , Ritesh Kumar (leader), Guangchun Lei, Laura Martinez, Dulce Infante Mata, Matt Walpole |
| Organisations participantes : [OIP/observateurs/autres] | BirdLife International (Zoltan Waliczky), UICN (Stefano Barchiesi), IWMI (Sanjiv De Silva), WI (Marcel Silvius), WWF International (Denis Landerbergue), WWT (Rob Shore)/Tour Du Valat/Observatoire des zones humides méditerranéennes (Christian Perennou), SWS Society for Wetland Scientists (Nick Davidson), ONU-Habitat (Rob McInnes), UNESCO-IHE (Anne van Dam), UNESCO-MAB (Marie Prchalova), Centre du patrimoine mondial (Tim Badman)/ CN GEST Malaisie (Abdul Rahman Kassim) |

| No de tâche, titre | Priorité | Résolution | But et objectif PS | Description de tâche, public ciblé et résultats escomptés | Coûts CHF |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 3.1 Document d’orientation et outils sur l’évaluation et la valorisation des services écosystémiques des zones humides | Haute | XII.13¶¶ 27; XII.15 | 1.1, 1.3; 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Informer les décideurs, par le biais d’un document d’orientation, sur les moyens les plus modernes de reconnaître et d’évaluer les multiples valeurs des zones humides et leur application pour une gestion intégrée. La portée du document d’orientation devrait inclure : la justification de l’intégration de valeurs multiples des zones humides et de l’utilisation rationnelle, l’utilisation de valeurs multiples dans la prise de décisions sectorielle, les dernières méthodes pour reconnaître et évaluer les valeurs multiples, intégrer les connaissances autochtones et locales dans l’évaluation; utiliser les valeurs pour soutenir une gestion intégrée des zones humides. Le document d’orientation aurait, en annexe, un protocole pour évaluer les valeurs multiples des zones humides qui serait adapté d’un guide IPBES existant (en 5 étapes) sur l’évaluation des valeurs multiples de la nature. (Le guide en 5 étapes est un résultat de l’activité IPBES 3(d) : conceptualisation diverse de valeurs multiples de la nature et de ses avantages, y compris la biodiversité et les fonctions et services écosystémiques, et il est disponible en ligne en tant qu’annexe 2 du document de travail pour la 4e séance plénière.)  Ce protocole sera également traduit en Rapport technique Ramsar et en outils pour aider les praticiens des zones humides à appliquer les orientations en cinq étapes. Pour chacune des cinq étapes du protocole à multiples valeurs, des orientations sur les outils, des méthodes et des études de cas seront proposées pour contribuer à l’application. Les outils seront inclus dans une panoplie d’outils de gestion des zones humides proposée dans le Domaine de travail thématique 2 (ci-dessus) (tâche N° 2.1).  Résultat(s) escompté(s) :  1) Document d’orientation sur la reconnaissance, l’évaluation et l’application des valeurs multiples des zones humides pour la gestion intégrée des zones humides, avec protocole en annexe.  2) Rapport technique Ramsar et outils d’évaluation des multiples valeurs des zones humides et leur application à la gestion intégrée    Public(s) ciblé(s) : Décideurs (document d’orientation) et praticiens (protocole, Rapport technique Ramsar et outils en annexe). | Jusqu’à 25 300 [9000 pour la mise en pages, la conception, la révision, la traduction et la publication; 6300 pour le consultant; et 10 000 pour un atelier de rédaction composé de six personnes]  Jusqu’à 33 500 |
| 3.2 Les écosystèmes de zones humides et la prévention des risques de catastrophe | Haute | XII.13, ¶¶25, 30 | 1.1, 1.3; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Fournir une vue d’ensemble des connaissances actuelles sur le rôle des services écosystémiques des zones humides pour la prévention des risques de catastrophe, les possibilités et meilleures pratiques d’intégration de la conservation et de l’utilisation rationnelle des zones humides avec la prévention des risques de catastrophe, et fournir des options que les décideurs examineront dans les deux secteurs (prévention des risques de catastrophe et gestion des zones humides) pour action conjointe.  Résultat(s) escompté(s) : Document d’orientation sur l’intégration des zones humides dans la prévention des risques de catastrophe.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs. | Jusqu’à 9 000 |
| 3.3 Études de cas sur « la valorisation et l’utilisation rationnelle des zones humides » |  | XII.13, ¶ 27; XII.15, ¶ 21 | 1.1, 1.3; 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Élaborer des études de cas et des méthodes (y compris fournies par d’autres conventions et organisations relatives à la biodiversité) sur l’utilisation des valeurs multiples des zones humides dans les contextes de planification et de prise de décisions, qui seront résumées pour les décideurs.    Résultat(s) escompté(s) :  1) Études de cas et méthodes à inclure dans le cadre d’un ensemble d’outils de gestion des zones humides proposés dans le domaine de travail thématique 2 (ci‑dessus) (tâche no 2.1).  2) Document d’orientation.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de zones humides) (études de cas et méthodes) et décideurs (document d’orientation). | 9 000 |

|  |
| --- |
| **Domaine de travail thématique no 4 : Concilier conservation des zones humides et développement, à savoir : infrastructure, urbanisation, foresterie, industries extractives et agriculture** |

|  |  |
| --- | --- |
| Leader(s) de groupe de travail et participants : | Ruth Cromie, Peter Davies, Roy Gardner, Max Finlayson, Kassim Kulindwa, Laura Martinez (leader), Dulce Infante Mata, Rubén Quintana |
| Organisations participantes : [OIP/observateurs/autres] | BirdLife International (Zoltan Waliczky), UICN (Stefano Barchiesi), IWMI (Sanjiv da Silva), WWF International (Denis Landenbergue, Lifeng Li)/ SWS (Nick Davidson), UNESCO-IHE (Anne van Dam)/CN GEST Malaisie (Abdullah Rahman Kassim) |

| No de tâche, titre | Priorité | Résolution | But et objectif PS | Description de tâche, public ciblé et résultats escomptés | Coûts CHF |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 4.1 Besoins en eau des zones humides | Haute | XII.12, ¶ 24 | 1.1, 1.2, 1.3; 2.5; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12, 3.13; 4.14 | Description de tâche : Élaborer un rapport technique conjoint avec le WWF, qui traitera des approches d’évaluation des besoins en eau des zones humides et des moyens de définir et d’appliquer des stratégies et outils pour déterminer et attribuer l’eau aux zones humides, par exemple de maintenir l’équilibre entre les besoins des zones humides et ceux de l’industrie et les industries extractifs. Il comprendra aussi des approches pour l’élaboration d’un programme de suivi des besoins en eau des zones humides. Le Rapport technique Ramsar tiendra compte de l’expérience du Mexique en matière d’établissement de réserves d’eau, des expériences de la Chine, de l’Australie, de l’Afrique du Sud, du Kenya et des pays membres de l’Union européenne concernant la création de plans d’aménagement des bassins hydrographiques, et de l’expérience des États‑Unis d’Amérique concernant la gestion des barrages. Un document d’orientation fournissant des options pour intégrer les besoins en eau des zones humides dans les politiques/plans nationaux sectoriels et les plans d’aménagement des bassins hydrographiques (sachant que ces approches sont spécifiques au contexte national).  Résultat(s) escompté(s) :  1) Rapport technique pour les praticiens sur l’évaluation et l’application des besoins en eau des zones humides; et  2) Document d’orientation sur l’intégration des besoins en eau des zones humides dans les plans/politiques nationaux et les plans d’aménagement des bassins hydrographiques.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs et praticiens (administrateurs de zones humides) aux niveaux national, du bassin versant et local. | Jusqu’à 9000 (pour le document d’orientation).  [100 000 fournis par le WWF pour le rapport technique conjoint] |
| 4.2 Examen et analyse des rapports de Missions consultatives Ramsar (MCR) | Haute | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2; 12 | 1.1, 1.2, 1.3, 1.4; 2.5, 2.7; 3.8, 3.9, 3.10, 3.11, 3.12, 3.13; 4.14 | Description de tâche : Examen et analyse de tous les rapports de Missions consultatives Ramsar (MCR) pour examiner les enseignements tirés des efforts de maintien de l’équilibre entre la conservation des zones humides et le développement de l’infrastructure, l’urbanisation et l’industrie pour améliorer les mécanismes de gestion et de suivi et lutter contre les menaces qui pèsent sur les Sites Ramsar.  Plus de 79 MCR dont beaucoup ont traité d’infrastructure, d’urbanisation, de foresterie, d’industries extractives et d’agriculture, ainsi que des systèmes de connaissances autochtones et locaux, ont été réalisées à ce jour et les rapports fournissent une ressource riche d’études de cas potentielles sur l’application de la Convention, les difficultés et les succès en matière d’équilibre entre la conservation des zones humides et le développement. Les CN GEST seront priés de fournir des informations et une assistance lors de ce processus d’examen.  Résultat(s) escompté(s) :  1) L’analyse complète à publier sur la page MCR du site web de Ramsar.  2) Le contenu de l’analyse sera synthétisé pour un document d’orientation (facilitant la compréhension et l’utilisation du concept de MCR et soulignant la valeur des MCR pour les décideurs et les enseignements tirés).  3) Une note d’information (facilitant la compréhension et l’utilisation du processus de MCR pour les administrateurs de sites), présentant des études de cas sélectionnées.  4) Des webinaires pourraient aussi être réalisés pour atteindre un public plus vaste.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs et praticiens (administrateurs de zones humides). À noter que les résultats peuvent être utiles pour mobiliser des ressources aux fins de conduire de nouvelles MCR. | Jusqu’à 44 000 [dont 22 000 seront fournis par le WWF pour couvrir les coûts d’un consultant chargé de produire une analyse complète; 9000 des fonds du GEST pour un document d’orientation et 13 000 pour une note d’information. Veuillez noter qu’il n’y a pas d’incidences financières pour le GEST associées à la production de webinaires car le Secrétariat dispose déjà du logiciel requis] |
| 4.3 L’aquaculture et l’utilisation rationnelle des zones humides |  | XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2 | 1.1, 1.2, 1.3, 1.4; 2.5, 2.7; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12, 3.13; 4.14 | Description de tâche : Relier les principaux types de systèmes de production en aquaculture au système de classification des zones humides Ramsar, dans le contexte du cadre de gouvernance interactif. Il s’agit d’informer les décideurs des secteurs de la conservation, de l’aquaculture et des finances sur les impacts environnementaux et sociaux de l’aquaculture. Le document d’orientation discutera des risques posés par l’aquaculture et de son potentiel pour contribuer à la sécurité alimentaire, à l’utilisation rationnelle des zones humides et, en conséquence, au développement durable et équitable.  Résultat(s) escompté(s) : Document d’orientation sur l’aquaculture et l’utilisation rationnelle des zones humides.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs des communautés de la conservation et de l’aquaculture. | 9000 [possibilité d’organiser un petit atelier de rédaction lié au SoWWS ou d’autres réunions de rédaction] |

|  |
| --- |
| **Domaine de travail thématique no 5 : Changement climatique et zones humides : Méthodologies novatrices pour la restauration des zones humides** |

|  |  |
| --- | --- |
| Leader(s) de groupe de travail et participants : | Susana Aguilar, Peter Davies, Lars Dinesen, Siobhan Fennessy (co-leader),Max Finlayson, Vicent V. Hilomen, Jari Ilmonen, Kassim Kulindwa, Dulce Infante Mata, Ritesh Kumar, Guangchun Lei (co-leader) |
| Organisations participantes : [OIP/observateurs/autres] | BirdLife International (Zoltan Waliczky), WI (Marcel Silvius)/ UNESCO-MAB (Marie Prchalova), SWS (Nick Davidson), Tour du Valat (Christian Perennou), ONU-Habitat (Rob McInnes)/ CN GEST Canada (Barry Warner), CN GEST Malaisie (Abdulla Rahman Kassim), CN GEST Portugal (Ana Mendes), Société internationale de la tourbe (Jack Rieley) |

| No de tâche, titre | Priorité | Résolution | But et objectif PS | Description de tâche, public ciblé et résultats escomptés | Coûts CHF |
| --- | --- | --- | --- | --- | --- |
| 5.1 Promouvoir les meilleures pratiques de restauration des zones humides | Haute | XII.2; XII.11, ¶ 28 | 1.3, 1.4; 2.5, 2.7; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Compiler les meilleures pratiques de restauration des zones humides pour l’atténuation des changements climatiques et l’adaptation à ces changements, y compris les politiques, instruments et incitations et les innovations techniques de différentes régions.  Résultat(s) escompté(s) :  1) En s’appuyant sur la note d’information Ramsar n° 5, une nouvelle note d’information soulignera le potentiel et la justification de la restauration des zones humides dans le contexte des changements climatiques.  2) Un document d’orientation discutera des meilleures pratiques et politiques pour les incitations et instruments de restauration des zones humides (p. ex., fonds carbone/secteur privé/VCS - Verified Carbon Standard/CCBA-Climate, Community & Biodiversity Alliance) pour expliquer pourquoi des ressources doivent être investies dans ces efforts.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs et praticiens (administrateurs de zones humides) | Jusqu’à 22 000 [13 000 pour une note d’information et 9000 pour un document d’orientation; possibilité d’organiser un petit atelier de rédaction lié au  SoWWS ou d’autres ateliers de rédaction] |
| 5.2 Incidences de la REDD-plus pour l’utilisation rationnelle des zones humides |  | XII.2; XII.5, annexe 1, ¶¶ 1-2 | 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Examen des décisions prises par les accords multilatéraux sur l’environnement concernant la REDD-plus et leurs incidences pour la restauration (amélioration) et l’utilisation rationnelle des zones humides.  Résultat(s) escompté(s) : Document d’orientation.  Public(s) ciblé(s) : Décideurs. | Jusqu’à 9 000 |
| 5.3 Avis pour la 13e Session de la Conférence des Parties sur les méthodes pratiques de réhumidification et de restauration des tourbières |  | XII.11, ¶24(d) and ¶28 | 1.1, 1.3; 2.5, 2.6; 2.7; 3.8, 3.9, 3.11, 3.12; 4.14 | Description de tâche : Un Rapport technique Ramsar examinant les liens entre les méthodes de restauration et de réhumidification pratiques pour les tourbières afin d’empêcher le transfert du carbone des sols et de la végétation vers l’atmosphère.  Résultat(s) escompté(s) :  1) Rapport technique Ramsar en tant que vue d’ensemble et avec des références à la compilation d’expériences sur les méthodes de réhumidification fondées sur la littérature existante; et  2) Orientations en annexe à un projet de résolution, si les Parties le souhaitent ou sous forme de document d’information pour la COP13.  Public(s) ciblé(s) : Praticiens (administrateurs de Sites Ramsar). | Jusqu’à 35 500 |

1. Le 14 mars 2016, JAXA a informé le Secrétariat Ramsar que Mme Shizu Yabe reprendrait les fonctions de M. Nobuyoshi Fujimoto et représenterait JAXA au GEST. [↑](#footnote-ref-1)